

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 10 novembre 2017**

Délibération CA-2017-52

**Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
du 7 juillet 2017**

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 7 juillet 2017 ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 10 novembre 2017 en formation plénière, à l'unanimité des 30 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE

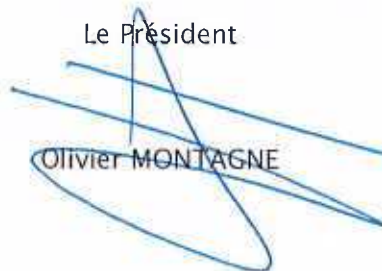
Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 7 juillet 2017.

Fait à Créteil, le 10 novembre 2017

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Frédéric GERVAIS

Le Président


OLIVIER MONTAGNE

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 10 novembre 2017**

Délibération CA-2017-53

**Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
du 29 septembre 2017**

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 29 septembre 2017 ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 10 novembre 2017 en formation plénière, à l'unanimité des 30 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 29 septembre 2017.

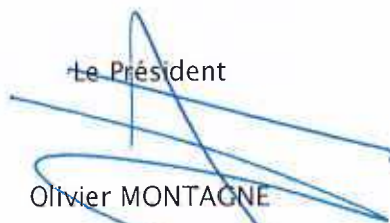
Fait à Créteil, le 10 novembre 2017

Le Vice-Président du Conseil
d'administration



Frédéric GERVAIS

Le Président



Olivier MONTAGNE

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 10 novembre 2017**

Délibération CA-2017-54

Portant modification des statuts de l'Université

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.711-7 ;

Vu le décret n°2017-610 du 24 avril 2017 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux médiateurs et aux conditions d'exercice du droit de suffrage, à la composition des collèges électoraux et aux modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu le projet de modification des statuts de l'Université annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'aux termes des textes susvisés, les statuts de l'Université sont adoptés par délibération du conseil d'administration prise à la majorité absolue des membres en exercice ;

Considérant la nécessité de mettre en conformité les statuts de l'Université avec la réglementation issue du décret du 24 avril 2017 susvisé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 10 novembre 2017 en formation plénière à 30 membres présents ou représentés, avec trois abstentions et 27 votes « pour » :

ARTICLE UNIQUE

Approuve les modifications apportées aux statuts de l'Université, annexées à la présente délibération, lesquelles permettent la mise en conformité desdits statuts au décret n°2017-610 susvisé modifiant le code de l'éducation.

Fait à Créteil, le 10 novembre 2017

Le Vice-Président du Conseil
d'administration



Frédéric GERVAIS

Le Président



Olivier MONTAGNE

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Modifications des statuts rendues nécessaires par l'entrée en vigueur du décret n° 2017-610 du 24 avril 2017		
Texte initial	Modifications en mode révision	Proposition d'articles nouveaux consolidés
Article 28 des statuts - Les élections au conseil d'administration ainsi qu'à la formation et de la vie universitaire et à la commission de la recherche du conseil académique sont organisées dans le respect des dispositions définies aux articles L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 et suivants du code de l'éducation. Elles sont organisées sous la responsabilité du président de l'université, avec le concours d'un comité électoral consultatif créé dans les conditions prévues par l'article D. 719-3 du code de l'éducation. Ce comité est également appelé à se prononcer en cas de difficulté rencontrée dans l'organisation des élections au niveau des conseils des composantes.	Article 28 des statuts - Les élections au conseil d'administration ainsi qu'à la commission de la formation et de la vie universitaire et à la commission de la recherche du conseil académique sont organisées dans le respect des dispositions définies aux articles L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 et suivants du code de l'éducation. Elles sont organisées sous la responsabilité du président de l'université, avec le concours d'un comité électoral consultatif créé dans les conditions prévues par l'article D. 719-3 du code de l'éducation. Ce comité est également appelé à se prononcer en cas de difficulté rencontrée dans l'organisation des élections au niveau des conseils des composantes. <u>Dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014, ce comité peut être consulté par voie électronique.</u>	Article 28 des statuts - Les élections au conseil d'administration ainsi qu'à la commission de la formation et de la vie universitaire et à la commission de la recherche du conseil académique sont organisées dans le respect des dispositions définies aux articles L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 et suivants du code de l'éducation. Elles sont organisées sous la responsabilité du président de l'université, avec le concours d'un comité électoral consultatif créé dans les conditions prévues par l'article D. 719-3 du code de l'éducation. Dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2014-1239 du 6 novembre 2014, ce comité peut être consulté par voie électronique.
Article 12 des statuts- Les composantes définies à l'article 11 constituent les structures de base de l'université. C'est en leur sein et par coopération entre elles que s'effectuent toutes les activités de formation et de recherche de l'université. Des moyens en personnels, crédits, locaux, matériel, sont mis à leur disposition par l'université en sus des ressources propres que ces dernières peuvent obtenir par leur activité de recherche ou de formation. Les unités de formation et de recherche sont administrées par un conseil élu et dirigées par un directeur élu par ce conseil. Les instituts et les écoles faisant partie des universités sont administrés par un conseil élu et dirigés par un directeur.	Article 12 des statuts- Les composantes définies à l'article 11 constituent les structures de base de l'université. C'est en leur sein et par coopération entre elles que s'effectuent toutes les activités de formation et de recherche de l'université. Des moyens en personnels, crédits, locaux, matériel, sont mis à leur disposition par l'université en sus des ressources propres que ces dernières peuvent obtenir par leur activité de recherche ou de formation.	Article 12 des statuts- Les composantes définies à l'article 11 constituent les structures de base de l'université. C'est en leur sein et par coopération entre elles que s'effectuent toutes les activités de formation et de recherche de l'université. Des moyens en personnels, crédits, locaux, matériel, sont mis à leur disposition par l'université en sus des ressources propres que ces dernières peuvent obtenir par leur activité de recherche ou de formation.

L'école supérieure du professorat et de l'éducation est administrée, à parité de femmes et d'hommes, par un conseil de l'école et dirigée par un directeur. Les composantes de l'université correspondent à un projet éducatif ou un programme pédagogique et à un programme de recherche mis en œuvre par des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs relevant d'une ou plusieurs disciplines fondamentales.	Les unités de formation et de recherche sont administrées par un conseil élu et dirigées par un directeur élu par ce conseil. Les instituts et les écoles faisant partie des universités sont administrés par un conseil élu et dirigés par un directeur. L'école supérieure du professorat et de l'éducation est administrée, à parité de femmes et d'hommes, par un conseil de l'école et dirigée par un directeur. <u>Les élections aux conseils des composantes sont organisées dans le respect des dispositions définies aux articles L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 et suivants du code de l'éducation. Elles sont organisées sous la responsabilité du président de l'université avec le concours d'un comité électoral consultatif créé dans les conditions prévues par l'article D. 719-3 du code de l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014, ce comité peut être consulté par voie électronique.</u> Les composantes de l'université correspondent à un projet éducatif ou un programme pédagogique et à un programme de recherche mis en œuvre par des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs relevant d'une ou plusieurs disciplines fondamentales.	Les unités de formation et de recherche sont administrées par un conseil élu et dirigées par un directeur élu par ce conseil. Les instituts et les écoles faisant partie des universités sont administrés par un conseil élu et dirigés par un directeur. L'école supérieure du professorat et de l'éducation est administrée, à parité de femmes et d'hommes, par un conseil de l'école et dirigée par un directeur. Les élections aux conseils des composantes sont organisées dans le respect des dispositions définies aux articles L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 et suivants du code de l'éducation. Elles sont organisées sous la responsabilité du président de l'université avec le concours d'un comité électoral consultatif créé dans les conditions prévues par l'article D. 719-3 du code de l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014, ce comité peut être consulté par voie électronique. Les composantes de l'université correspondent à un projet éducatif ou un programme pédagogique et à un programme de recherche mis en œuvre par des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs relevant d'une ou plusieurs disciplines fondamentales.
---	---	---

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 10 novembre 2017**

Délibération CA-2017-55

Portant modification du règlement intérieur de l'Université

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-3 ;

Vu le décret n°2017-610 du 24 avril 2017 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux médiateurs et aux conditions d'exercice du droit de suffrage, à la composition des collèges électoraux et aux modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu le projet de modification du règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'aux termes des textes susvisés, le règlement intérieur de l'Université est adopté par délibération du Conseil d'administration de l'Université ;

Considérant la nécessité de mettre en conformité le règlement intérieur de l'Université avec la réglementation issue du décret du 24 avril 2017 susvisé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 10 novembre 2017 en formation plénière à 30 membres présents ou représentés, avec 8 votes « contre », une abstention et 21 votes « pour » :

ARTICLE UNIQUE

Approuve les modifications apportées au règlement intérieur de l'université, annexées à la présente délibération, lesquelles permettent la mise en conformité dudit règlement intérieur au décret n°2017-610 susvisé modifiant le code de l'éducation.

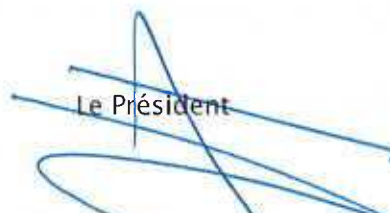
Fait à Créteil, le 10 novembre 2017

Le Vice-Président du Conseil
d'administration



Frédéric GERVAIS

Le Président



Olivier MONTAGNE

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Modification du règlement intérieur rendue nécessaire par l'entrée en vigueur du décret n° 2017-610 du 24 avril 2017		
Texte initial	Modification en mode révision	Articles nouveaux consolidés
Article 61 du règlement intérieur : Fonctionnement Les élections aux conseils centraux sont organisées au niveau de l'Université et sous la responsabilité de la Présidente ou du Président de l'Université, avec le concours d'un comité électoral consultatif créé dans les conditions prévues par le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985. Conformément à l'article 29 des statuts de l'Université, ce comité est également appelé à se prononcer en cas de difficulté rencontrée dans l'organisation des élections au niveau des conseils des composantes. Le comité électoral consultatif réunit des représentantes et représentants des listes aux conseils centraux de l'Université, des organisations représentatives au niveau national et des représentants de l'administration utiles à l'organisation des élections. Il est composé de douze membres titulaires, quatre enseignantes-chercheuses ou enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs ainsi que de quatre usagers et de quatre membres des personnels BIATSS. Il est composé d'un nombre égal de suppléantes. Ces membres sont désignés, après appel à candidatures, pour une durée de quatre ans pour les représentantes et représentantes des personnels et de deux ans pour les représentantes et représentants des usagers, par la Présidente ou le Président de l'Université le quel veille	Article 61 du règlement intérieur : Composition et fonctionnement Les élections aux conseils centraux sont organisées au niveau de l'Université et sous la responsabilité de la Présidente ou du Président de l'Université, avec le concours d'un comité électoral consultatif créé dans les conditions prévues par le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985. Conformément à l'article 29 des statuts de l'Université, ce comité est également appelé à se prononcer en cas de difficulté rencontrée dans l'organisation des élections au niveau des conseils des composantes. Le comité électoral consultatif réunit des représentantes et représentants des listes aux conseils centraux de l'Université, des organisations représentatives au niveau national et des représentants de l'administration utiles à l'organisation des élections. Il est composé de douze membres titulaires, quatre enseignantes-chercheuses ou enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs ainsi que de quatre usagers et de quatre membres des personnels BIATSS. Il est composé d'un nombre égal de suppléantes et suppléants. Ces membres sont désignés, après appel à candidatures, pour une durée de quatre ans pour les représentantes et représentantes des personnels et de deux ans pour les représentantes et représentants des usagers, par la Présidente ou le Président de l'Université le quel veille	Article 61 du règlement intérieur : Composition et fonctionnement La présidente ou le président est responsable de l'organisation des élections aux conseils de l'université. Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il est assisté du comité électoral consultatif mentionné aux articles 12 et 28 des statuts de l'Université lequel comprend : • un représentant des personnels désigné par et parmi chacune des listes représentées au collège A du conseil d'administration, • un représentant des personnels désigné par et parmi chacune des listes représentées au collège B du conseil d'administration, • un représentant des personnels désigné par et parmi chacune des listes représentées au collège BIATSS du conseil d'administration, • un représentant des usagers désigné par et parmi chacune des listes représentées au collège usagers du conseil d'administration de l'établissement, • un représentant désigné par le recteur de l'Académie de Créteil. Lorsqu'ils ou elles sont connus, les délégués des listes de candidats mentionnés à l'article D. 719-22 du code de l'éducation participent au comité. Les délégués de liste ne siègent qu'aux séances relatives aux opérations électorales pour lesquelles ils ou elles se sont portés candidats. Outre les membres précédemment mentionnés, le comité comprend la directrice ou le directeur général des services de l'Université ou sa ou son représentant, un ou plusieurs agents

à assurer, dans leur désignation, la diversité des représentants locaux. Le comité comprend par ailleurs, outre la directrice ou le directeur général des services de l'Université ou sa ou son représentant, un ou plusieurs des membres de la Direction des affaires juridiques et générales. La Présidente ou le Président peut inviter à participer à ses travaux toute personne dont l'avis est susceptible d'être utile aux débats. Il est présidé par la Présidente ou le Président de l'Université ou sa ou son représentant. Il se réunit valablement dès lors que six membres sont présents.	la Présidente ou le Président de l'Université lequel veille à assurer, dans leur désignation, la diversité des représentants locaux. <u>La présidente ou le président est responsable de l'organisation des élections aux conseils de l'université. Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il est assisté du comité électoral consultatif mentionné aux articles 12 et 28 des statuts de l'Université lequel comprend :</u> • <u>un représentant des personnels désigné par et parmi chacune des listes représentées au collège A du conseil d'administration,</u> • <u>un représentant des personnels désigné par et parmi chacune des listes représentées au collège B du conseil d'administration,</u> • <u>un représentant des personnels désigné par et parmi chacune des listes représentées au collège BIATSS du conseil d'administration,</u> • <u>un représentant des usagers désigné par et parmi chacune des listes représentées au collège usagers du conseil d'administration de l'établissement,</u> • <u>un représentant désigné par le recteur de l'Académie de Créteil.</u> <u>Lorsqu'ils ou elles sont connus, les délégués des listes de candidats mentionnés à l'article D. 719-22 du code de l'éducation participent au comité. Les délégués de liste ne siègent qu'aux séances relatives aux opérations électorales pour lesquelles ils ou elles se sont portés candidats.</u> <u>Outre les membres précédemment mentionnés, le comité comprend par ailleurs, outre la directrice ou le</u>	de la Direction des affaires juridiques et générales. La Présidente ou le Président peut inviter à participer à ses travaux toute personne dont l'avis est susceptible d'être utile aux débats. Il est présidé par la Présidente ou le Président de l'Université ou sa ou son représentant. Il se réunit valablement dès lors que six membres sont présents.
---	--	--

	directeur général des services de l'Université ou sa ou son représentant, un ou plusieurs agents de la Direction des affaires juridiques et générales. La Présidente ou le Président peut inviter à participer à ses travaux toute personne dont l'avis est susceptible d'être utile aux débats. Il est présidé par la Présidente ou le Président de l'Université ou sa ou son représentant. Il se réunit valablement dès lors que six membres sont présents.	
--	---	--

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 10 novembre 2017**

Délibération CA-2017-56

Approuvant le budget rectificatif n°2 pour l'année 2017

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R. 719-73, R. 719-79 et R. 719-97 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu le budget initial pour 2017 adopté par délibération du Conseil d'administration en séance du 16 décembre 2016 ;
Vu le budget rectificatif pour 2017 adopté par délibération du Conseil d'administration en séance du 2 juin 2017 ;
Vu le projet de budget rectificatif n°2 annexé à la présente délibération ;*

Considérant qu'aux termes des textes susvisés, les modifications apportées au budget de l'établissement au cours de l'exercice sont adoptées par le Conseil d'administration dans les mêmes conditions que le budget initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 10 novembre 2017 en formation plénière à 29 membres présents ou représentés, avec deux abstentions et 27 votes « pour » :

ARTICLE UNIQUE

Approuve le budget rectificatif n°2 pour l'année 2017.

Fait à Créteil, le 10 novembre 2017

Le Vice-Président du Conseil
d'administration



Frédéric GERVAIS

Le Président



Olivier MONTAGNE

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Projet de budget rectificatif n°2 2017

- tableau de suivi des emplois	page 2
- tableau autorisations budgétaires	page 3
- tableau dépenses par destination + recettes par origine	pages 4 et 5
- tableau équilibre financier	page 6
- tableau opération pour compte pour tiers	page 7
- situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	page 8
- tableau plan de trésorerie	page 9
- tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 10
- tableau des opérations pluriannuelles et programmation	page 11
- tableau des opérations pluriannuelles (détail)	pages 12 à 15

Document soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 10/11/2017

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2017

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP (*)	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants- chercheurs	Permanents	Titulaires	1 268		1 268
		dont CDI	7		7
	Non permanents	CDD	192		192
Chercheurs	Non	CDD	1	60	61
S/total EC			1 461	60	1 521
BIATSS	Permanents	Titulaires	968		968
		dont CDI	20		20
	Non permanents	CDD		48	48
S/total Biatss			968	48	1 016
Totaux UPEC			2 429	108	2 537
contrats doctoraux (COMUE)			81	2	83
			2 510	110	2 620 (4)
			Plafond global des emplois voté par le CA		
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			2 520 (5)		

(*) Subvention pour charges de service public

Note sur les modalités de renseignement du tableau :

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Tableau 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses							Recettes			
	Montants						Montants			
	AE BR1 2017	AE BR2 2017	écart AE BR2/BR1	CP BR1 2017	CP BR2 2017	écart CP BR2/BR1	Montants BR1 2017	Montants BR2 2017	écarts BR/BI	
Personnel	187 121 225	187 970 701	849 476	187 121 225	187 970 701	849 476				Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>54 304 509</i>	<i>54 447 793</i>	<i>143 284</i>	<i>54 304 509</i>	<i>54 447 793</i>	<i>143 284</i>	193 718 120	193 902 871	184 751	Subvention pour charges de service public
							753 739	1 659 672	905 933	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	42 756 028	43 683 612	927 584	40 618 854	40 292 197	-326 657	11 903 208	11 713 709	-189 499	Autres financements publics
							30 584 766	31 279 399	694 633	Recettes propres
Investissement	19 713 533	17 252 327	-2 461 206	18 757 574	16 583 651	-2 173 923				Recettes fléchées **
										Financements de l'Etat fléchés
										Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	249 590 786	248 906 640	-684 146	246 497 653	244 846 549	-1 651 104	236 959 833	238 555 651	1 595 818	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire							9 537 820	6 290 898		Solde budgétaire (déficit)

** A titre transitoire, ne seront pas identifiées d'opérations sur recettes fléchées en l'absence d'outil mis à jour pour en permettre le suivi (nouvelle version logiciel financier à compter de 2017). Néanmoins, un tableau détaillé des opérations pluriannuelles permet d'identifier un certain nombre d'opérations susceptibles de rentrer dans ce cadre (cf prévisions de recettes)

Tableau 3

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme								CP
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total		
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue	101 874 811	101 874 811	13 519 061	13 507 810	1 142 623	1 142 623	116 536 495	116 525 244	48%
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	49 261 776	49 261 776	6 680 419	6 668 408	511 382	511 382	56 453 577	56 441 566	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	49 782 092	49 782 092	3 997 842	3 998 602	631 241	631 241	54 411 175	54 411 935	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	2 830 943	2 830 943	2 840 800	2 840 800			5 671 743	5 671 743	
D105 - Bibliothèques et documentation	5 211 011	5 211 011	1 922 968	1 707 664	27 680	27 680	7 161 659	6 946 355	
Recherche	51 217 437	51 217 437	6 975 915	6 975 010	1 727 418	1 727 418	59 920 770	59 919 865	24%
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	16 955 203	16 955 203	4 402 675	4 401 806	760 472	760 472	22 118 350	22 117 481	
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	4 041 912	4 041 912	522 453	522 453	121 120	121 120	4 685 485	4 685 485	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	4 901 201	4 901 201	408 520	408 484	139 114	139 114	5 448 835	5 448 799	
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies									
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 068 590	3 068 590	627 237	627 237	458 242	458 242	4 154 069	4 154 069	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	21 621 621	21 621 621	999 530	999 530	48 470	48 470	22 669 621	22 669 621	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	628 910	628 910	15 500	15 500	200 000	200 000	844 410	844 410	
D113 - Diffusion des savoirs et musées		0	0		0		0	0	
D114 - Immobilier	6 546 279	6 546 279	15 216 332	12 910 727	13 226 044	12 557 368	34 988 655	32 014 374	13%
D115 - Pilotage et support	21 013 069	21 013 069	5 369 232	4 510 882	1 106 304	1 106 304	27 488 605	26 630 255	11%
Étudiants	2 108 094	2 108 094	680 104	680 104	22 258	22 258	2 810 456	2 810 456	1%
D201 - Aides directes aux étudiants	88 757	88 757	317 820	317 820	4 000	4 000	410 577	410 577	
D202 - Aides indirectes	925 067	925 067	169 000	169 000	0		1 094 067	1 094 067	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 094 270	1 094 270	193 284	193 284	18 258	18 258	1 305 812	1 305 812	
Total	187 970 701	187 970 701	43 683 612	40 292 197	17 252 327	16 583 651	248 906 640	244 846 549	

Tableau 3

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme							Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	193 902 871							193 902 871
Droits d'inscription				4 085 000				4 085 000
Formation continue, diplômes propres et VAE				7 547 316				7 547 316
Taxe d'apprentissage				1 177 641				1 177 641
Contrats et prestations de recherche hors ANR				4 046 615				4 046 615
Valorisation								0
ANR investissements d'avenir			685 699					685 699
ANR hors investissements d'avenir			1 537 336					1 537 336
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région			5 938 389					5 938 389
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne			364 590					364 590
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		1 659 672	3 187 695					4 847 367
Autres recettes				14 422 827				14 422 827
<i>Dont formation par l'apprentissage</i>				10 977 884				10 977 884
Total	193 902 871	1 659 672	11 713 709	31 279 399				238 555 651

81%	1%	5%	13%
-----	----	----	-----

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	6 290 898
-----------------------------------	------------------

NB1 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire.

Tableau 4
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
	Montants BR1 2017	Montants BR2 2017	écarts BR2/BR1	Montants BR1 2017	Montants BR2 2017	écarts BR2/BR1	
Solde budgétaire (déficit)	9 537 820	6 290 898	-3 246 922			-	Solde budgétaire (excédent) *
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements							Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	5 955 680	6 221 921	266 241	4 387 383	4 820 460	433 077	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	2 669 822	0	-2 669 822	2 669 822	0	-2 669 822	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	18 163 322	12 512 819	-5 650 503	7 057 205	4 820 460	-2 236 745	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)
Variation de trésorerie (I)				11 106 117	7 692 359	-3 413 758	Variation de trésorerie (II)
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***							dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée				11 106 117	7 692 359	-3 413 758	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	18 163 322	12 512 819	-5 650 503	18 163 322	12 512 819	-5 650 503	TOTAL DES FINANCEMENTS

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

La variation de trésorerie :

- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en fléchée et non fléchée
- s'explique par chaque ligne

Décomposition de la variation de trésorerie

* Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Aide à la mobilité internationale	C 467	361 600	361 600
Sécurité sociale étudiante	C 473	2 281 687	2 345 985
TVA	C 445	1 088 076	2 040 377
Coordination contrats européens	C	2 415 433	72 498
Opérations sur compte de tiers	C 471		
Opérations diverses	C	75 125	
TOTAL		6 221 921	4 820 460

Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants CF 2016	Montants BR1 2017	Montants BR2 2017	écarts BR2/BR1	PRODUITS	Montants CF 2016	Montants BR1 2017	Montants BR2 2017	écarts BR2/BR1
Personnel	181 906 042	187 121 225	187 970 701	849 476	Subventions de l'Etat	190 110 921	194 471 859	194 662 543	190 684
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	53 134 969	54 304 509	54 447 793	143 284					
Fonctionnement autre que les charges de personnel	53 698 150	56 418 854	56 692 197	273 343	Autres subventions	4 958 408	5 836 454	5 788 956	-47 498
					Autres produits	43 115 457	43 231 766	44 211 399	979 633
<i>dont charges de fonctionnement décaissables</i>	36 235 219	40 618 854	40 292 197	-326 657	<i>dont produits encaissables</i>	29 572 774	30 584 766	31 279 399	694 633
<i>dont amortissements et provisions</i>	16 898 015	15 800 000	16 400 000	600 000	<i>dont reprises sur amortissements et provisions</i>	12 977 767	12 647 000	12 932 000	285 000
<i>dont opérations internes</i>	564 916			0	<i>dont opérations internes</i>	564 916			0
TOTAL DES CHARGES (1)	235 604 192	243 540 079	244 662 898	1 122 819	TOTAL DES PRODUITS (2)	238 184 786	243 540 079	244 662 898	1 122 819
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 580 594				Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)				
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	238 184 786	243 540 079	244 662 898	1 122 819	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	238 184 786	243 540 079	244 662 898	1 122 819

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants CF 2016	Montants BR1 2017	Montants BR2 2017	écarts BR2/BR1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	2 580 594	-	-	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 898 015	15 800 000	16 400 000	600 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 977 767	12 647 000	12 932 000	285 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs	1 356			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				
= CAF	6 499 486	3 153 000	3 468 000	315 000

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants CF 2016	Montants BR1 2017	Montants BR2 2017	écarts BR2/BR1	RESSOURCES	Montants CF 2016	Montants BR1 2017	Montants BR2 2017	écarts BR2/BR1
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	6 499 486	3 153 000	3 468 000	315 000
					Financement de l'actif par l'État	4 195 535	3 450 000	2 444 061	-1 005 939
Investissements	17 558 495	18 757 574	16 583 651	-2 173 923	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	6 239 241	3 777 129	3 695 129	-82 000
					Autres ressources	2 972			
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	17 558 495	18 757 574	16 583 651	-2 173 923	TOTAL DES RESSOURCES (6)	16 937 234	10 380 129	9 607 190	-772 939
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)					PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	-621 261	8 377 445	6 976 461	-1 400 984

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants CF 2016	Montants BR1 2017	Montants BR2 2017	écarts BR/BI
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-621 261	-8 377 445	-6 976 461	1 400 984
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-318 064	2 728 672	715 898	-2 012 774
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	-303 197	-11 106 117	-7 692 359	3 413 758
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	26 524 526	18 147 081	19 548 065	1 400 984
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-11 637 858	-8 909 186	-10 921 960	-2 012 774
Niveau de la TRESORERIE	38 162 384	27 056 267	30 470 025	3 413 758

Tableau 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(KE TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Variation trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	38 162 384	87 851 234	71 518 106	36 955 258	67 323 896	50 198 081	99 954 590	89 550 693	75 741 779	59 837 475	68 004 370	49 220 619	38 162 384	
FONDS PLACES														
TOTAL TRESORERIE	38 162 384	87 851 234	71 518 106	36 955 258	67 323 896	50 198 081	99 954 590	89 550 693	75 741 779	59 837 475	68 004 370	49 220 619	38 162 384	
ENCAISSEMENTS	52 582 653	1 869 137	1 432 916	49 766 546	1 833 860	69 645 565	9 788 564	2 141 361	3 213 799	33 906 317	5 655 203	11 540 190	243 376 111	
Recettes budgétaires globalisées	49 207 872	1 759 983	1 428 036	49 730 963	1 554 206	69 637 250	9 032 464	2 120 771	3 102 940	33 307 368	5 052 254	12 621 544	238 555 651	
Subventions pour charges de service public	48 111 086			48 847 238		67 355 521	526 308			28 703 853		358 865	193 902 871	
Autres financements de l'Etat						21 000	900 000			246 224	246 224	246 224	1 659 672	
Fiscalité affectée													0	
Ressources propres	963 649	1 355 804	988 156	445 690	1 272 518	1 796 869	7 353 191	1 859 961	2 831 646	2 336 853	2 791 005	7 284 057	31 279 399	
Autres financements publics	133 137	404 179	439 880	438 035	281 688	463 860	252 965	260 810	271 294	2 020 438	2 015 025	4 732 398	11 713 709	
Recettes budgétaires fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Financements de l'Etat fléchés													0	
Autres recettes fléchées													0	
Opréations non budgétaires	3 374 781	109 154	4 880	35 583	279 654	8 315	756 100	20 590	110 859	598 949	602 949	-1 081 354	4 820 460	
Emprunts													0	
Opérations pour compte de tiers	2 669 822	108 480			253 120	430	734 626	13 239	101 341	522 949	522 949	-2 146 873	2 780 083	
TVA	704 959	674	4 880	35 583	26 534	7 885	21 474	7 351	9 518	76 000	80 000	1 065 519	2 040 377	
A. TOTAL	52 582 653	1 869 137	1 432 916	49 766 546	1 833 860	69 645 565	9 788 564	2 141 361	3 213 799	33 906 317	5 655 203	11 540 190	243 376 111	
DECAISSEMENTS	2 893 803	18 202 265	35 995 764	19 397 908	18 959 675	19 889 056	20 192 461	15 950 275	19 118 103	25 739 422	24 438 954	30 290 784	251 068 470	
Enveloppes hors recettes fléchées	2 893 803	15 855 597	35 936 143	19 146 804	18 789 519	19 768 163	19 976 575	15 794 449	19 051 520	25 527 925	24 267 954	27 838 097	244 846 549	
Personnel		15 152 218	30 166 418	14 957 568	14 381 614	15 299 600	16 537 984	15 550 491	14 869 145	16 426 964	17 234 689	17 394 010	187 970 701	
Fonctionnement	2 760 841	600 219	5 049 914	3 821 513	3 583 138	3 333 316	2 258 778	241 447	2 523 584	5 614 676	4 019 624	6 485 147	40 292 197	
Intervention													0	
Investissement	132 962	103 160	719 811	367 723	824 767	1 135 247	1 179 813	2 511	1 658 791	3 486 285	3 013 641	3 958 940	16 583 651	
Décaissements sur recettes fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Personnel													0	
Fonctionnement													0	
Intervention													0	
Investissement													0	
Opréations non budgétaires	0	2 346 668	59 621	251 104	170 156	120 893	215 886	155 826	66 583	211 497	171 000	2 452 687	6 221 921	
Remboursements d'emprunts													0	
Opérations pour compte de tiers		2 324 936	15 100	174 025	60 400	19 600	37 600			86 497	67 000	2 348 687	5 133 845	
TVA		21 732	44 521	77 079	109 756	101 293	178 286	155 826	66 583	125 000	104 000	104 000	1 088 076	
B. TOTAL	2 893 803	18 202 265	35 995 764	19 397 908	18 959 675	19 889 056	20 192 461	15 950 275	19 118 103	25 739 422	24 438 954	30 290 784	251 068 470	
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	49 688 850	-16 333 128	-34 562 848	30 368 638	-17 125 815	49 756 509	-10 403 897	-13 808 914	-15 904 304	8 166 895	-18 783 751	-18 750 594	7 692 359	
SOLDE CUMULE (1) + (2)	87 851 234	71 518 106	36 955 258	67 323 896	50 198 081	99 954 590	89 550 693	75 741 779	59 837 475	68 004 370	49 220 619	30 470 025	30 470 025	-7 692 359
											dont trésorerie fléchée = A2 -			
											dont trésorerie sur op. non			
											budgétaires = A3-B3	1 401 461		

TABLEAU
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	BR 2017 9 751 276
	2	Niveau initial du fonds de roulement (CF 2016)	26 524 526
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-11 637 858
	4	Niveau initial de la trésorerie	38 162 384
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	
Flux de l'année	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	38 162 384
	5	Autorisations d'engagement	248 906 640
	6	Résultat patrimonial	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	3 468 000
	8	Variation du fonds de roulement	-6 976 461
	9	Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS 0
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+
		Cautionnements et dépôts	-
	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS 0
		Variation des stocks	+ / -
		Production immobilisée	+
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS -685 563
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - -685 563
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-6 290 898
Stocks finaux	12.a	Recettes budgétaires	238 555 651
	12.b	Crédits de paiement ouverts	244 846 549
	13	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	1 401 461
	14	Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers	
	15	Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14	-7 692 359
	15.a	dont variation de la trésorerie fléchée	
	15.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-7 692 359
	16	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14	715 898
	17	Restes à payer	4 060 091
	18	Niveau final de restes à payer	13 811 367
	19	Niveau final du fonds de roulement	19 548 065
	20	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-10 921 960
	21	Niveau final de la trésorerie	30 470 025
	21.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	0
	21.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	30 470 025

Comptabilité budgétaire

Comptabilité générale

Tableau 10
Tableau des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

			0										Prévision N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Prévision pluriannuelle	Prévision N (BI + BR)															
		Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
		(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	81 681 351	13 433 023	9 342 823	4 090 200	3 957 836	8 048 036	13 014 726	8 282 191	4 732 535	2 646 825	7 379 360	41 148 404	18 692 134	18 359 467	20 285 247	4 782 621	27 042 419
Total Dépenses d'investissement		81 681 351	13 433 023	9 342 823	4 090 200	3 957 836	8 048 036	13 014 726	8 282 191	4 732 535	2 646 825	7 379 360	41 148 404	18 692 134	18 359 467	20 285 247	4 782 621	27 042 419
Contrats de recherche	Personnel	14 948 653	7 323 104	7 323 104	0	2 770 064	2 770 064	7 323 104	7 323 104	2 770 064	2 770 064	2 770 064	6 191 149	6 191 149	2 332 336	2 332 336	2 162 149	2 162 149
	Fonctionnement	20 667 588	12 163 154	12 163 154	0	4 406 503	4 406 503	12 163 154	12 163 154	4 406 503	4 406 503	4 406 503						
	Investissement	4 580 188	1 830 709	1 830 709	0	1 017 261	1 017 261	1 830 709	1 830 709	1 017 261	1 017 261	1 017 261						
Total contrat de recherche		40 196 429	21 316 967	21 316 967	0	8 193 828	8 193 828	21 316 967	21 316 967	0	8 193 828	8 193 828	6 191 149	6 191 149	2 332 336	2 332 336	2 162 149	2 162 149
Contrat d'enseignement (IDEA)	Personnel	334 682	230 796	218 385	12 411	70 634	83 045	230 796	218 385	12 411	70 634	83 045	33 252	33 252				
	Fonctionnement	373 523	314 810	227 387	87 423	46 601	134 024	314 810	227 387	87 423	46 601	134 024	12 112	12 112				
	Investissement	86 303	44 073	41 102	2 971	37 569	40 540	44 073	41 102	2 971	37 569	40 540	4 661	4 661				
Total contrat IDEA		794 508	589 679	486 874	102 805	154 804	257 609	589 679	486 874	102 805	154 804	257 609	50 025	50 025	0	0	0	0
Contrat d'enseignement (mobilité)	Personnel				0		0			0		0						
	Fonctionnement	944 097	431 760	431 760	0	512 337	512 337	431 760	431 760	0	512 337	512 337						
	Investissement				0		0			0		0						
Total contrats (mobilité étudiante)		944 097	431 760	431 760	0	512 337	512 337	431 760	431 760	0	512 337	512 337	0	0	0	0	0	0
Contrat d'enseignement (internationaux)	Personnel	34 200	9 600	9 600	0	25 100	25 100	9 600	9 600	0	25 100	25 100						
	Fonctionnement	170 353	28 897	28 897	0	140 956	140 956	28 897	28 897	0	140 956	140 956						
	Investissement				0		0			0		0						
Total contrats d'enseignement (internationaux)		204 553	38 497	38 497	0	166 056	166 056	38 497	38 497	0	166 056	166 056	0	0	0	0	0	0
	Ss total personnel	15 317 535	7 563 500	7 551 089	12 411	2 865 798	2 878 209	7 563 500	7 551 089	12 411	2 865 798	2 878 209						
	Ss total fonctionnement	22 155 561	12 938 621	12 851 198	87 423	5 106 397	5 193 820	12 938 621	12 851 198	87 423	5 106 397	5 193 820						
	Ss total investissement	86 347 842	15 307 805	11 214 634	4 093 171	5 012 666	9 105 837	14 889 508	10 154 002	4 735 506	3 701 655	8 437 161						
TOTAL		123 820 938	35 809 926	31 616 921	4 193 005	12 984 861	17 177 866	35 391 629	30 556 289	4 835 340	11 673 850	16 509 190	47 389 578	24 933 308	20 691 803	22 617 583	6 944 770	29 204 568

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

		Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
Dépenses d'investissement	Financement de l'Etat*	29 000 000	3 950 000	900 000	10 865 000	8 500 000	4 785 000
	Autres financements publics**	28 700 000	4 960 506	4 939 495	2 112 500	12 000 000	4 687 499
Total PPI		57 700 000	8 910 506	5 839 495	12 977 500	20 500 000	9 472 499
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	2 979 423	2 011 985	250 472	254 812	223 135	239 019
	Autres financements publics**	22 980 271	13 583 615	3 303 580	2 983 134	1 589 878	1 520 064
	Autres financements***	13 171 885	5 509 985	4 551 169	2 486 858	349 495	274 378
Total contrat de recherche		39 131 579	21 105 585	8 105 221	5 724 804	2 162 508	2 033 461
Contrat d'enseignement (IDEA)	Financement de l'Etat*		486 874	257 609	50 025		
	Autres financements publics**	794 508					
	Autres financements***						
Total contrat (IDEA)		794 508	486 874	257 609	50 025	0	0
Contrat d'enseignement (mobilité étudiante)	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**	944 097	431 760	512 337			
	Autres financements***						
Total contrat (mobilité étudiante)		944 097	431 760	512 337	0	0	0
Contrat d'enseignement (internationaux)	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**	204 553	38 497	166 056			
	Autres financements***						
Total contrat (internationaux)		204 553	38 497	166 056	0	0	0
	Ss total financement de l'Etat	31 979 423	5 961 985	1 150 472	11 119 812	8 723 135	5 024 019
	Ss total autres financements publics	53 623 429	19 501 252	9 179 077	5 145 659	13 589 878	6 207 563
	Ss total autres financements	13 171 885	5 509 985	4 551 169	2 486 858	349 495	274 378
TOTAL		98 774 737	30 973 222	14 880 718	18 752 329	22 662 508	11 505 960

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
			(1)	(2)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total														
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	81 681 351	13 433 023	9 342 823	4 090 200	3 957 836	8 048 036	13 014 726	8 282 191	4 732 535	2 646 825	7 379 360	64 290 492	1 729 308
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle - Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020	10 000 000	150 000	0	150 000		150 000	120 000	0	120 000		120 000	9 850 000	30 000
Mise en sécurité faculté de médecine - Eotp 14L00101S	CPER 2015 - 2020	6 250 000	1 595 000	701 195	893 805		893 805	1 595 000	470 939	1 124 061		1 124 061	4 655 000	0
Médecine - restructuration phase 1 et 2-Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020	7 500 000	900 000	0	900 000		900 000	900 000	0	900 000		900 000	6 600 000	0
Médecine - restructuration phase 3-Eotp 15L00108A	CPER 2015 - 2020	5 000 000		0	0		0			0		0	5 000 000	0
Médecine - restructuration phase 4	CPER 2015 - 2020	4 500 000		0	0		0			0		0	4 500 000	0
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	CPER 2015 - 2020	25 800 000		0	0	60 000	60 000			0	60 000	60 000	25 740 000	0
Maison des étudiants à Sénart	CPER 2015 - 2020	700 000	400 000	3 224	396 776	300 000	696 776	10 000	0	10 000	690 000	700 000	0	0
1e équipement de la maison des sciences de l'environnement-Eotp 16L00109A	CPER 2015 - 2020	650 000	110 000	0	110 000	540 000	650 000	110 000	0	110 000	540 000	650 000	0	0
CC- restructuration des amphithéâtres - Eotp 16L00111A	Autofinancement	3 000 000	582 605	582 605	0	510 000	510 000	500 000	356 825	143 175	366 825	510 000	1 907 395	225 780
Médecine - IMBR regroupement des animaleries-Eotp 12L00211A	CPER 2010-2014	5 767 331	5 717 331	5 173 551	543 780	50 000	593 780	5 717 331	4 762 928	954 403	50 000	1 004 403	0	0
Médecine - VRI plateforme immunomonitoring-Eotp 12L00161A	CPER 2010-2014	2 749 798	1 615 692	1 253 798	361 894	1 134 106	1 496 000	1 700 000	1 066 675	633 325		633 325	0	1 049 798
Médecine -IMRB Aménagement du 5ème étage-Eotp 14L00102S	CPER 2010-2014	3 026 125	2 062 395	1 628 450	433 945	963 730	1 397 675	2 062 395	1 624 824	437 571	880 000	1 317 571	0	83 730
Ad'Ap - Eotp 16L00110A	Autofinancement	6 738 097	300 000	0	300 000	400 000	700 000	300 000	0	300 000	60 000	360 000	6 038 097	340 000
Total Dépenses d'investissement.1		81 681 351	13 433 023	9 342 823	4 090 200	3 957 836	8 048 036	13 014 726	8 282 191	4 732 535	2 646 825	7 379 360	64 290 492	1 729 308

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total														
Contrats de recherche	DF	40 196 429	21 316 967	21 316 967	0	8 193 828	8 193 828	21 316 967	21 316 967	0	8 193 828	8 193 828	10 685 634	0
Fonctionnement	Sciences de la vie,biotechnologie et santé (D106)	16 274 283	9 190 776	9 190 776		3 350 261	3 350 261	9 190 776	9 190 776		3 350 261	3 350 261	3 733 246	0
	Maths, STIC, micro et nanotechnologie (D107)	608 425	405 875	405 875		264 216	264 216	405 875	405 875		264 216	264 216	-61 666	0
	Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (D108)	572 321	341 265	341 265		76 056	76 056	341 265	341 265		76 056	76 056	155 000	0
	Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (D110)	2 009 412	1 415 414	1 415 414		347 647	347 647	1 415 414	1 415 414		347 647	347 647	246 351	0
	Sciences de l'homme et de la société (D111)	1 153 216	759 893	759 893		368 323	368 323	759 893	759 893		368 323	368 323	25 000	0
	Recherche univ interdisciplinaire et transversale (D112)	49 931	49 931	49 931		0	0	49 931	49 931		0	0	0	0
Total Dépenses Fonctionnement		20 667 588	12 163 154	12 163 154	0	4 406 503	4 406 503	12 163 154	12 163 154	0	4 406 503	4 406 503	4 097 931	0
Personnel	Sciences de la vie,biotechnologie et santé (D106)	8 263 940	4 217 441	4 217 441		1 887 710	1 887 710	4 217 441	4 217 441		1 887 710	1 887 710	2 158 789	0
	Maths, STIC, micro et nanotechnologie (D107)	496 213	181 986	181 986		169 253	169 253	181 986	181 986		169 253	169 253	144 974	0
	Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (D108)	1 996 562	846 306	846 306		241 161	241 161	846 306	846 306		241 161	241 161	909 095	0
	Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (D110)	2 523 742	1 257 464	1 257 464		269 176	269 176	1 257 464	1 257 464		269 176	269 176	997 102	0
	Sciences de l'homme et de la société (D111)	1 622 903	774 614	774 614		202 764	202 764	774 614	774 614		202 764	202 764	645 525	0
	Recherche univ interdisciplinaire et transversale (D112)	45 293	45 293	45 293		0	0	45 293	45 293		0	0	0	0
Total Dépenses Personnel		14 948 653	7 323 104	7 323 104	0	2 770 064	2 770 064	7 323 104	7 323 104	0	2 770 064	2 770 064	4 855 485	0

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
			(1)	(2)	(4)≤(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)≤(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total														
Investissement	Sciences de la vie, biotechnologie et santé (D106)	1 833 664	562 094	562 094		520 686	520 686	562 094	562 094		520 686	520 686	750 884	0
	Maths, STIC, micro et nanotechnologie (D107)	145 785	34 109	34 109		35 000	35 000	34 109	34 109		35 000	35 000	76 676	0
	Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (D108)	100 228	40 395	40 395		14 833	14 833	40 395	40 395		14 833	14 833	45 000	0
	Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (D110)	2 445 128	1 177 244	1 177 244		433 242	433 242	1 177 244	1 177 244		433 242	433 242	834 642	0
	Sciences de l'homme et de la société (D111)	53 383	14 867	14 867		13 500	13 500	14 867	14 867		13 500	13 500	25 016	0
	Recherche univ interdisciplinaire et transversale (D112)	2 000	2 000	2 000		0	0	2 000	2 000		0	0	0	0
Total Dépenses Investissement		4 580 188	1 830 709	1 830 709	0	1 017 261	1 017 261	1 830 709	1 830 709	0	1 017 261	1 017 261	1 732 218	0
Total Dépenses contrats de recherche		40 196 429	21 316 967	21 316 967	0	8 193 828	8 193 828	21 316 967	21 316 967	0	8 193 828	8 193 828	10 685 634	0

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations		Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
				Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
		(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	81 681 351	23 981 351	57 700 000	8 910 505	5 839 495	42 950 000
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle - Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020	10 000 000	3 250 000	6 750 000	250 000		6 500 000
Mise en sécurité faculté de médecine - Eotp 14L00101S	CPER 2015 - 2020	6 250 000	0	6 250 000	1 500 000	900 000	3 850 000
Médecine - restructuration phase 1 et 2-Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020	7 500 000		7 500 000	1 900 000		5 600 000
Médecine - restructuration phase 3-Eotp 15L00108A	CPER 2015 - 2020	5 000 000	0	5 000 000			5 000 000
Médecine - restructuration phase 4	CPER 2015 - 2020	4 500 000		4 500 000			4 500 000
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	CPER 2015 - 2020	25 800 000	8 300 000	17 500 000			17 500 000
Maison des étudiants à Sénart	CPER 2015 - 2020	700 000		700 000	300 000	400 000	0
1 ^{er} équipement de la maison des sciences de l'environnement-Eotp 16L00109A	CPER 2015 - 2020	650 000	250 000	400 000		400 000	0
CC- restructuration des amphithéâtres - Eotp 16L00111A	Autofinancement	3 000 000	3 000 000	0			0
Médecine - IMBR regroupement des animaleries-Eotp 12L00211A	CPER 2010-2014	5 767 331	767 331	5 000 000	3 146 087	1 853 913	0
Médecine - VRI plateforme immunomonitoring-Eotp 12L00161A	CPER 2010-2014	2 749 798	1 249 798	1 500 000	655 955	844 045	0
Médecine -IMRB Aménagement du 5 ^{ème} étage-Eotp 14L00102S	CPER 2010-2014	3 026 125	426 125	2 600 000	1 158 464	1 441 536	0
Ad'Ap - Eotp 16L00110A	Autofinancement	6 738 097	6 738 097				0

Financements extérieurs				Différence encaissements et droits constatés pour l'année n
Montant	droits constatés au titre des années antérieures	Droits constatés pour l'année n	Restes à constater	
(15)=(1)-(14)	(19)	(20)	(21)=(15)-(19)-(20)	
57 700 000	7 721 069	5 153 931	44 825 000	685 563
6 750 000		120 000	6 630 000	-120 000
6 250 000	470 939	1 124 061	4 655 000	-224 061
7 500 000		900 000	6 600 000	-900 000
5 000 000			5 000 000	
4 500 000			4 500 000	
17 500 000		60 000	17 440 000	-60 000
700 000		700 000	0	-300 000
400 000		400 000	0	
0				
5 000 000	4 740 315	259 685	0	1 594 229
1 500 000	1 114 135	385 865	0	458 181
2 600 000	1 395 679	1 204 321	0	237 215